
Conditions Générales de Vente

« Céramique par le Tournage/ le Modelage »

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les inscriptions aux actions organisées par EtCTerra Arts et Techniques Céramiques impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE N°1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à une ou plusieurs actions de formation proposées sur le site <http://etcterraformationpro.com>

Les actions de formation s'adressent, selon le cas, aux particuliers, aux salariés ou aux demandeurs d'emploi.

Les fiches actions reprennent dans le détail le prix unitaire de l'action de formation, les objectifs, le contenu, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les niveaux d'entrée et de sortie, les modalités de sanction de l'action.

CLAUSE N°2 : Procédure d'inscription

Les inscriptions doivent être impérativement écrites et remises soit directement, soit par courrier, télécopie ou voie électronique. Toute demande d'inscription doit comporter :

Le nom complet et l'adresse précise,
Formulaire d'inscription dûment rempli
Curriculum vitae (CV Artistique et général) + 2 photos d'identité récentes
Lettre de motivation expliquant votre projet professionnel
Contrat de formation complété, daté et signé
Chèque de frais de dossier de 50€ non remboursable et encaissé à réception

Au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant.
A l'issue de chaque formation, une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

La langue de conclusion du contrat est le français.

CLAUSE N° 3 : Prestations supplémentaires

Toutes prestations supplémentaires non prévus explicitement dans le devis seront considérées comme prestations supplémentaires, ils donneront lieu à la signature par le client d'un avenant avant leur exécution (avenant au devis n°...)

CLAUSE N° 4 : Annulation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **14 jours pour se rétracter**. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusée de réception. Dans ce cas aucune somme ne pourra être exigée du stagiaire. Passé ce délai, toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant doit être notifiée par écrit à l'EtCTerra au 9 rue de la Pauze-63130 Royat et parvenir au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Conformément à l'article L.6254-1 du code du travail, en cas de non réalisation totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au contractant les sommes trop perçues

En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution du présent contrat avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet du présent contrat, le stagiaire s'engage au versement de la somme à 100% du montant total de sa formation à titre de dédommagement en application de l'article L.991-6 du Code du Travail et de l'article 1146 du Code Civil.

En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution du présent contrat ou en cas d'exclusion disciplinaire du stagiaire après la date de démarrage de la prestation de formation, objet du présent contrat, le stagiaire s'engage au versement de la somme à 100% du montant total de sa formation à titre de dédommagement.

Si le stagiaire ne peut suivre la formation en raison d'un motif légitime et impérieux ou par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévues au présent contrat, sur présentation de justificatifs.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du stagiaire inscrit (sauf en cas de force majeure), l'EtCTerra retiendra sur le coût total 75% des sommes dues pour la réalisation de ladite action, à titre de dédommagement. A noter que, dans certains cas, un report peut être proposé au participant.

Par ailleurs, l'EtCTerra se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard dix jours ouvrés avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant (défini dans chaque fiche action).

Dans ce cas, l'EtCTerra s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de l'action concernée.

Si aucune date ne convient, l'EtCTerra s'engage à rembourser le participant. Dans ce cas, un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés. Pour ce faire, le participant devra adresser à l'EtCTerra 9 rue de la Pauze-63130 Royat (son formulaire de rétractation (remis avec le livret d'accueil dans le dossier complet) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

CLAUSE N°5 : Tarifs - Paiement

Les prix des actions de formation sont indiqués en Euro nets de taxes (l'EtCTerra Arts et

Techniques Céramiques » n'étant pas assujettis à la TVA) et ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration qui sont à la charge du stagiaire.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au stagiaire de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement.

Le prix de l'action de formation est fixé selon l'annexe tarifaire. Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix de formation sous forme de versements dont le montant total est décrit dans l'annexe tarifaire.

La totalité du prix susmentionné sera versée selon les modalités de paiement suivante :

- Un montant, précisé en annexe sur l'attestation de prise en charge, sera réglé par l'organisme suivant

Le solde éventuel sera à la charge du stagiaire et réglé avant le début du stage dès la présentation de la facture correspondante.

En cas de prise en charge partielle, quelque qu'en soit la raison (restrictions budgétaires, abandon ou absence sans force majeure reconnue), le stagiaire s'engage à régler à ses frais le complément du prix à titre de dédommagement. Si la prise en charge est inférieure à 70% du montant complet, le stagiaire pourra résilier son contrat de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, aucune somme ne pourra être exigée du stagiaire.

CLAUSE N°6 : Propriété intellectuelle

Les documents pédagogiques utilisés pendant la formation sont remis au cours du stage et ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. L'EtCTerra reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.). Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'EtCTerra.

CLAUSE N°7 : Informatique et libertés

Les données enregistrées dans nos fichiers clients ne sont pas communiquées à des organismes tiers. Pour exercer son droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978, un participant peut en faire la demande écrite auprès de l'EtCTerra, 7 rue de la Pause-63130 Royat - tel. 06 63 82 91 14 - courriel : ateliernoom@yahoo.fr /

CLAUSE N°8 : Responsabilité en cas de perte et vol d'objets personnels

L'EtCTerra ne sera pas responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

CLAUSE N°9 : Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour l'EtCTerra- Siret 510 217 623 000 14 et APE 9003 A - domicilié 7 rue de la Pause-63130 Royat - tel. 06 63 82 91 14 - courriel : ateliernoom@yahoo.fr / formationprofessionnelleceram@gmail.com

Pour le participant à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

CLAUSE N°10 : Résolution des litiges

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Sera seul compétent en cas de

litige le Tribunal de Commerce de Clermont Ferrand. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Conditions générales de vente applicables à compter du 1er Janvier 2015.

© 2017 L'EtCTerra Auvergne Rhône - Alpes